

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 JUIN 2014

Délibération

n° 2014.06. 57.B

**Salle de spectacles
"La Nef" : contrat de
cession du droit
d'exploitation du
spectacle de
"SAMANGAVOLE"**

LE CINQ JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2014**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT

Absent(s) :

François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2014

**DELIBERATION
N° 2014.06. 57.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION
DU SPECTACLE DE "SAMANGAVOLE"**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°129 du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau,

Dans le cadre de sa programmation, la salle de spectacles « La Nef » propose pendant le festival « Musiques Métisses » des représentations du groupe « SIMANGAVOLE ». Les concerts se dérouleront :

- le 17 mai 2014 à 21h 00 à La Couronne,
- le 28 mai 2014 à 21 h 00 à l'Isle d'Espagnac,
- le 1^{er} juin 2014 à 16 h 00 à Soyaux,
- le 4 juin 2014 à 21 h à Saint-Yrieix sur Charente,
- le 6 juin 2014 à 22 h00 à Angoulême.

Le contrat de cession du droit d'exploitation prévoit que le prix du spectacle s'élève à 10 550,00 € TTC, non compris la restauration et l'hébergement.

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle du groupe « SIMANGAVOLE », lors du festival « Musiques Métisses », pour un montant de 10 550,00 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Isabelle FOSTAN en qualité de 6^{ème} vice-présidente en charge de la culture et des équipements culturels à signer le contrat.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe « La Nef » - chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

11 juin 2014

Affiché le :

11 juin 2014